



Procédure de consultation
FER No 37-2020

Personne responsable:
M. Yannic Forney

Date de réponse:
03.11.2020

Contre-projet direct du Conseil fédéral à l'initiative populaire «Pour un climat sain (initiative pour les glaciers)»

En préambule, notre Fédération tient à repreciser le contexte du contre-projet du Conseil fédéral. L'initiative pour les glaciers vise à ancrer dans la Constitution l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 découlant de l'Accord de Paris sur le climat de décembre 2015. Pour y parvenir, les initiants exigent qu'aucun carburant, ni combustible fossile ne soit mis en circulation en Suisse à partir de 2050. Concrètement, cette interdiction concerne les agents énergétiques fossiles tels que le charbon, l'huile de chauffage, le gaz naturel, l'essence, le diesel, le kérosène ou l'essence pour avions. Conscient que cette initiative allait beaucoup trop loin, le Conseil fédéral a donc proposé un contre-projet direct. Il entend ainsi tenir compte des besoins en matière de sécurité du pays, prendre en considération la situation particulière des régions de montagne et des régions périphériques et garantir la viabilité économique. C'est pourquoi, il ne souhaite pas interdire sur le principe l'utilisation d'agents énergétiques fossiles à compter de 2050. Il laisse également ouverte la question de savoir si les émissions de CO₂ devront être neutralisées par des puits de carbone en Suisse ou à l'étranger.

Notre Fédération estime que l'initiative pour les glaciers est trop extrême et qu'il n'est pas judicieux d'interdire l'utilisation des énergies fossiles d'ici 2050. L'objectif doit en effet prendre en compte la garantie de la sécurité énergétique de la Suisse, tant au niveau des entreprises que de la population. Si notre Fédération souscrit à l'amélioration énergétique et à l'utilisation possible de sources renouvelables, elle est en revanche opposée à fixer des objectifs irréalistes en la matière. Elle part du principe qu'une trop grande contrainte exercée sur les personnes et les entreprises n'est pas la meilleure option pour parer aux émissions de gaz à effet de serre, mais que les mesures incitatives devraient davantage être mises en avant.

Par ailleurs, au vu de l'incertitude concernant les développements technologiques, il ne serait pas du tout raisonnable d'ancrer dans la Constitution, une interdiction qui prendrait effet dans 30 ans. Ce n'est pas son rôle et il n'est par conséquent pas pertinent d'inscrire un tel objectif dans la Constitution. Il est à souligner également «qu'une interdiction peut poser problème si les produits de substitution ne sont pas compatibles avec l'environnement, ou disponibles en quantité suffisantes, ou à un coût raisonnable, ou si leur fabrication génère des gaz à effet de serre ailleurs» (rapport explicatif, p.17).

Dans son contre-projet direct, le Conseil fédéral vise ainsi une réduction de la consommation des énergies fossiles et non une interdiction. Cette approche est préférable aux yeux de notre Fédération, même si, en l'état, de nombreuses questions subsistent. Quels sont les seuils de réduction visés ? Disposons-nous de suffisamment de puits à effet de serre sûrs pour capter les émissions de CO₂ ? Combien tout cela va-t-il coûter à l'économie, alors que plusieurs taxes sont déjà introduites par le biais de la loi sur le CO₂ ?...

Concernant le potentiel de stockage durable du CO₂ dans les puits de carbone, il est bon de savoir qu'il est limité en raison de conditions techniques, économiques, écologiques et sociales. Certaines catastrophes, comme les feux de forêts, les tempêtes ou des maladies peuvent au contraire libérer du CO₂ plutôt que d'en capter. Certains scientifiques remettent également en cause la grande capacité de stockage durable de CO₂.

Notre Fédération pense donc qu'il faut rester très prudent sur les moyens utilisés pour atteindre zéro émission de gaz à effet de serre en 2050. Beaucoup d'efforts sont déjà effectués par le biais de la Stratégie énergétique 2050 et de la récente loi sur le CO₂ qui induisent des outils contraignants pour l'économie. Il ne faudrait pas non plus que la Suisse fasse cavalier seul car les problèmes climatiques doivent être coordonnés au niveau international. En effet, les enjeux climatiques ne dépendent pas uniquement des émissions produites en Suisse. Il est à relever que la Suisse a d'ailleurs une bonne performance en matière d'intensité carbone et qu'elle fait figure de bon élève dans les classements internationaux.

En l'état, notre Fédération rejette donc intégralement l'initiative pour les glaciers, et réserve pour le moment son avis pour ce qui est du contre-projet direct. Trop de questions restent à notre sens à éclaircir sur ce contre-projet. Par ailleurs, l'épidémie actuelle de coronavirus pèse fortement sur de nombreux secteurs économiques. Il ne faudrait pas que des mesures supplémentaires soient prises en matière climatique qui mettraient à mal la compétitivité tant de notre économie que du secteur aéronautique, dûment impactés par la crise. D'une manière générale, il s'agit de prendre des mesures proportionnées et par étapes en matière climatique, sans viser des objectifs trop contraignants et irréalistes.